

Le Président de Sorbonne Université



- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3 ;
- Vu la délibération n°01/2017 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 11 décembre 2017 élisant M. Jean CHAMBAZ, Président de Sorbonne Université ;
- Vu la délibération n°04/2018 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 12 janvier 2018 approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président, notamment en matière tarifaire ;
- Vu la délégation de signature du Président à Mme Valérie ROGE, Directrice des relations institutionnelles et de la coordination, en date du 06 mars 2018 ;

DECIDE

Article 1 :

Les tarifs ci-dessous sont fixés selon les modalités suivantes :

Tarif de participation à des événements organisés ou co-organisés par Sorbonne Université

Objets	Visuel	Prix
Carnets jaune à rabat élastique (format de poche) 14x9x1,2 cm 96 pages avec lignes		2,00 € TTC
Stylo en bambou à pointe stylet Encre noire		1,70 € TTC

<p>Sac en coton bio jaune 38 x 42 cm</p>		<p>3,30 € TTC</p>
--	---	-------------------

Article 2 :

La Directrice générale des services de l'Université est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera diffusée sur le site internet de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 17 juillet 2018

La Directrice des relations institutionnelles et de la coordination


Valérie ROGÉ

